

PROJET CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE (CVC)

1. Qu'est ce qu'un CVC:

Le CVC est un lieu de dialogue et d'échanges entre les membres élus : les élèves; et les membres désignés de la communauté éducative (personnels de l'établissement).

Le CVC permet de donner une place à l'expression et aux propositions des élèves. Le CVC est essentiellement conçu comme un lieu de recueil de la parole des collégiens sur ce qui les préoccupe.

Le CVC doit permettre aux équipes d'établissement de connaître les avis et les idées des élèves sur le quotidien de leur collège afin d'agir sur l'amélioration du climat scolaire.

En ce sens, le CVC est d'abord **une instance consultative** au sein de laquelle peuvent être abordées les questions relatives :

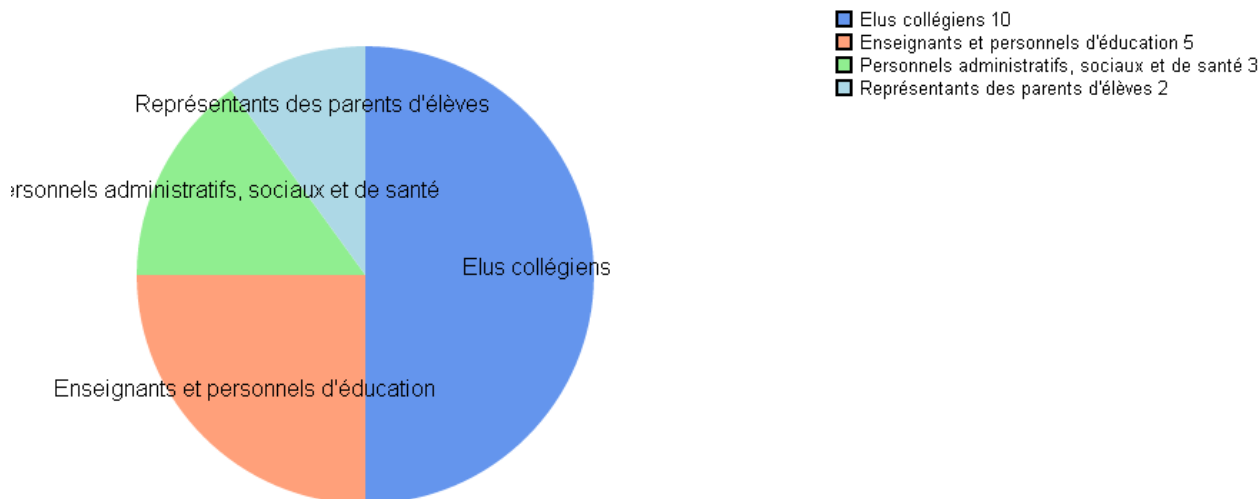
- au projet d'établissement
- au règlement intérieur et à sa mise en œuvre, à la rédaction de la charte de des règles de civilité du collégien
- à l'aménagement, l'organisation et la qualité des temps et des espaces hors la classe (demi-pension, internat le cas échéant, permanences...)
- l'organisation du travail personnel et du soutien aux élèves
- à l'information liée à l'orientation, la santé, la sécurité
- aux modalités de la mise en place de la formation des délégués
- à l'organisation d'activités sportives, culturelles et périscolaires
- Proposition de temps forts dans l'établissement (cérémonie de diplômes, valorisation des réussites des élèves, spectacle de fin d'année...)

Le fonctionnement et les actions menés par le CVC doivent être visibles de tous et promus par les adultes. Transparence et communication permanente doivent contribuer à l'adhésion forte des élèves et des personnels, ainsi que des parents d'élèves.

Le CVC peut être réuni avant chaque Conseil d'Administration afin de pouvoir y faire voter les propositions que les élèves auront votés.

2. Qui le compose:

L'esprit de cette instance se rapproche de celui du Conseil des délégués à la vie Lycéenne (CVL). Instance paritaire, le CVC est composé de représentants collégiens élus par leurs pairs et d'adultes de l'établissement volontaires, désignés par le chef d'établissement-président de l'instance. (ceci est une proposition)



Le chef d'établissement désigne 10 membres adultes pour le CVC. Cette désignation se fait parmi des personnes volontaires de l'établissement (enseignants, CPE, personnels administratifs, personnels sociaux et de santé, parents d'élèves...)

Le rôle de ces derniers est **un rôle consultatif**, ils sont donc dans une posture d'accompagnement et de conseil. Les décisions sont prises par les élèves élus, lorsqu'elles font l'objet d'un vote. Les adultes sont exclus de ce vote.

La présidence de l'instance est assurée par le chef d'établissement. Il est conseillé de ne pas déléguer cette présidence, qui permet de travailler directement avec les représentants des élèves et de connaître rapidement leur avis.

Un référent CVC qui deviendra l'interlocuteur pour l'établissement, pourra être nommé par le chef d'établissement parmi les adultes, il s'agit la plupart du temps d'un des CPE de l'établissement.

Cette composition est dans l'idéal, comme le CVC sera expérimenté cette année dans l'établissement, on peut partir sur une base de 5 élèves élus et de 5 représentants adultes.

3. Modalités de l'élection des représentants collégiens (non obligatoire)

Pour cette instance, tous les élèves peuvent être candidats. Chaque candidat doit se présenter avec un suppléant.

Le vote se fait au suffrage universel direct par l'ensemble des élèves.

Un bureau de vote sera ouvert sur une journée complète pour permettre à tous les élèves d'exprimer leur choix.

Le vote se fera de façon pluri-nominal, chaque votant entourera le nom de 5 candidats qu'il souhaite voir siéger au CVC. Les candidats ayant obtenu le plus de voix seront élus.

La durée du mandat des élus est de un an.

Lors de la première réunion du CVC, les élus titulaires et suppléants élisent parmi eux, le/la vice-président(e).

4. Ce que nous dit la loi:

=> **Loi n° 2013-595 DU 8 JUILLET 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**

Art. L. 121-4-1-Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie. Les enseignements mentionnés à l'article L312-15 et les actions engagées dans le cadre du comité prévu à l'article L.421-8 relèvent de cette mission.

=> **Réforme du collège : mieux apprendre pour mieux réussir. (Effective à partir de la rentrée 2016)**

4. faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées.

4.3 Renforcer la démocratie collégienne : les conseils des délégués pour la vie collégienne sont des lieux d'apprentissage de l'exercice de la démocratie, ils seront développés dans chaque collège.

=> **Circulaire de rentrée 2015**

Comme le prévoit la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels devront d'ailleurs intégrer à leurs projets d'école et d'établissement les modalités de la participation des élèves à ces différents temps, en lien avec les conseils à la vie collégienne et les conseils de vie lycéenne.

=> Parcours citoyen:

La participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Les élèves sont encouragés à **s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement, à prendre part à une association et à s'impliquer auprès de leurs pairs qui ont besoin de soutiens variés.**

Décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016 instituant les conseils de la vie collégienne

5. Les compétences que le CVC mobilisent chez les élèves:

Pour les élèves :	<ul style="list-style-type: none">▪ Domaine 3 du socle commun:formation de la personne et du citoyen: Mobiliser fortement les compétences Sociales et Civiques, Autonomie et Initiative du socle• donner la parole aux élèves, mieux prendre en compte les attentes des élèves pour l'amélioration des conditions de vie▪ impliquer et responsabiliser les collégiens concernant le fonctionnement de l'établissement et les confronter à la réalité de ce fonctionnement.▪ favoriser l'apprentissage des élèves à l'exercice de la démocratie et à la citoyenneté▪ créer un sentiment d'appartenance en les considérant comme acteurs et interlocuteurs reconnus au sein du collège▪ favoriser l'expression collégienne et l'encadrer (dialoguer, échanger, débattre) et rendre les élèves acteurs de leur vie au collège• Prendre en compte la parole de l'élève par les adultes (cadre de vie, temps scolaire, relations...)▪ permettre aux élèves d'impulser des actions et de faire des propositions d'actions citoyennes• Faire des propositions/réalisations pour améliorer le cadre de vie (bancs, salle de foyer, aménagement de la cour...) et le fonctionnement du collège (discussions ouvertes et campagne d'affichage...)▪ Responsabiliser les élèves▪ valoriser les initiatives des élèves▪ valoriser l'engagement collégien▪ Liaison collège/lycée• Améliorer le climat scolaire en créant un espace de discussion où les problèmes peuvent être identifiés.
-------------------	---

Faire participer les élèves à la vie de l'établissement en montant des projets qui les intéressent , Faire vivre leur collège, et être force de proposition, Travailler sur des objectifs précis (amélioration du cadre de vie, amélioration du climat de l'établissement, amélioration des rapports adulte-élève, lutte contre la violence)

Le CVC s'inscrit dans la continuité d'une culture de la responsabilisation et de l'autonomie souvent développée dans le cadre de l'école élémentaire (tableau des tâches au service de la classe, conseil d'élèves qui régulent le fonctionnement de la classe..).

6. Ce qu'un CVC peut apporter au collège:

<p>Pour l'établissement :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une dynamique d'établissement portée par les élèves, • Contribuer à la formation active de citoyens, • Développer le sentiment d'appartenance • Construire une culture d'établissement autour de projets citoyens. • Améliorer les conditions de vie : mieux prendre en compte les attentes des élèves (élaboration ou modification des règles de vie, aménagement des espaces, organisation des activités périscolaires...) • Dialoguer, échanger, débattre instaurer un dialogue plus efficace entre les collégiens et les membres de la communauté éducative sur les questions relatives à la vie et au travail • Associer les élèves au processus de décision Prise en compte dans les différentes instances de décisions des avis, des idées et <u>des projets des collégiens</u>.
-------------------------------	---

7. Mise en place du projet

Calendrier prévisionnel du CVC		
Réunion informations CVC	19/11	➤ <u>Enseignants intéressés</u>
Sensibilisation CVC par les CPE	26/11 et 27/11 3/12 et 4/12	➤ Elèves intéressés
Recueil des candidatures	du 1/12 au 11/12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil des candidatures des élèves et leurs suppléants ➤ Recueil des enseignants intéressés
Campagne électorale	du 1/12 au 16/12	➤ Affichage des Professions de foi des candidats
Elections :	Le jeudi 17/12	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elections sur 1 journée complète durant les récréations, les heures d'études et le self. ➤ Bureau de vote (vie scolaire) Les élèves entourent les noms des 5 candidats qu'ils souhaitent voir élus. <p style="text-align: right;">doit se faire dès que possible par voie</p>

		d'affichage à l'entrée de l'établissement et sur le site internet et par retransmission sur Les TV du collège
Proclamation des résultats	18/12/15	Par voie d'affichage + par pronote + convocation des élèves élus
Formations des élus	Retour de vacances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exercer son mandat dans de bonnes conditions ➤ Mesurer les conditions, perspectives et limites de leur action ➤ Leur place dans l'établissement et son fonctionnement général ➤ Leurs outils de communication

6. Evaluation

Les indicateurs d'évaluation:

- L'investissement citoyen des élèves, nombre d'élèves impliqués
- L'accueil réservé par les membres de la communauté scolaire aux initiatives des membres du CVC.
- Effets sur le climat scolaire et sur les conditions de vie au collège
- Effets sur les élèves (implication, autonomie, prise d'initiatives ou de décisions)
- Effet sur l'établissement
- Implication des adultes
- Valorisation de l'action des délégués
- Implication des parents